



## **RANDONNEURS ET PELERINS 51** **3 rue Guillaume de Machault - 51100 REIMS**

Association loi 1901, membre de la Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle (F.F.A.C.C) et de la Fédération Française de la Randonnée (F.F.R)

Reims, le

**Cher(e) Adhérent(e) et ami(e)**

J'ai le plaisir de te convoquer, conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur le :

### **SAMEDI 4 Novembre 2017** **à la 17<sup>e</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **de « RANDONNEURS ET PELERINS 51 »**

**qui se tiendra à la *Maison de la Vie Associative* : 9 rue Wiet - 51100 REIMS**  
(2 parkings gratuits à proximité face au 132 rue Gambetta, parking du Rectorat et des Impôts)

L'assemblée générale est un moment important de la vie de notre association. C'est à l'AG que se prennent les grandes orientations de l'année à venir, et que nous élisons l'équipe chargée de les mettre en œuvre. C'est aussi l'occasion pour tous, anciens et nouveaux de nous rencontrer dans la convivialité, d'échanger sur les chemins parcourus ou nos projets de départs. C'est donc toujours un moment festif. Aussi, je te remercie de faire le maximum pour être présent.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **Accueil à partir de 14h00**

#### **14h30 : Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)**

- Mot d'accueil et d'ouverture
- Rapports d'activités des groupes et commissions
- Rapport financier et approbation des comptes d'exercice 2016 - 2017
- Budget 2017 – 2018
- Nomination d'un vérificateur aux comptes pour l'exercice 2017 - 2018
- Montant de la cotisation 2019
- Rapport moral et quitus
- Régularisation de la cooptation d'un administrateur remplaçant un élu démissionnaire (art 5.1 du RI)
- Renouvellement et élection des administrateurs au conseil d'administration.
- Présentation du calendrier d'activités 2017- 2018
- Vote des résolutions
- Mot de clôture.

Je te demande de bien vouloir me faire part avant l'A.G. des questions diverses que tu souhaites poser, ou des sujets que tu désires voir aborder.

#### **17h30 : Pot de l'amitié**

**Un bureau d'accueil permettra le renouvellement ou l'adhésion à « Randonneurs et Pèlerins 51 » (nota 1: Voir au verso) et à la FFRandonnée (nota 2 : Voir au verso)**

Dans l'attente du plaisir de nous retrouver, je t'adresse mes amitiés Jacquaires

**ULTREÏA !**

**Le Président : Daniel GUY**

**Nota 1** : «Tout membre n'ayant pas réglé la cotisation de l'exercice écoulé, au plus tard au début de l'A.G. sera considéré comme démissionnaire» (art 3-2 du R.I.)

**Nota 2** : le certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique de la randonnée pédestre. Selon le code du sport médical a décidé le 1/9/2017 qu'il serait valable 3 ans. Mais reste obligatoire pour les nouveaux adhérents.

Tous les ans une déclaration sur l'honneur (suivant le formulaire disponible sur le site de la FFRP) suffira, mais pour les plus de 70 ans, il est conseillé de faire faire le certificat médical